



Politique de diffusion des informations

Décembre 2017

Approuvé par le Conseil d'administration le 8 décembre 2017

1. Introduction

Caritas Danemark est une organisation responsable aux activités et aux décisions transparentes. Elle s'est engagée à respecter des normes professionnelles et éthiques en matière de responsabilité conformément aux Normes de gestion de Caritas Internationalis (selon l'acronyme anglais CI MS) et aux Normes humanitaires fondamentales.

L'organisation applique les législations nationales et les directives sur la diffusion des informations relatives aux organisations non gouvernementales et sa politique de diffusion des informations est publiée sur son site Internet. Sur le plan de la transparence et de la responsabilité, Caritas Danemark estime que l'information doit être accessible et diffusée, tout en respectant les limitations énoncées dans sa politique. Dès lors, cette politique s'applique à l'ensemble des informations détenues par Caritas Danemark. En revanche, elle ne s'applique pas aux informations détenues par les partenaires individuels de Caritas Danemark bien qu'ils soient encouragés à mettre en place des politiques similaires qui satisfont aux exigences légales de leurs pays et aux demandes de leurs parties prenantes.

En tant qu'Organisation membre de Caritas Internationalis, Caritas Danemark s'est engagée à rendre publiques les informations de ses programmes et opérations et considère que l'accès du public à ces informations est un élément clé de la participation effective des parties prenantes et de la plupart des bénéficiaires (CI MS, article 4.8). Les parties prenantes et les bénéficiaires doivent ainsi obtenir des informations pertinentes et fiables sur le statut et l'objet de Caritas Danemark, sur son fonctionnement et les lieux où elle opère ainsi que sur sa position financière générale.

Aussi, la politique de diffusion des informations de Caritas Danemark vise à ce que les informations relatives à ses structures, ses politiques et ses activités soient disponibles pour ses parties prenantes, et en particulier, pour les personnes assistées dans le cadre de sa mission humanitaire, de développement et de plaidoyer. Une telle transparence devrait démontrer que les ressources sont gérées correctement, utilisées à bon escient et dans le but d'atteindre les objectifs prévus.

Le personnel de Caritas Danemark, les bénévoles et les stagiaires sont pleinement informés de la vision, de la mission, des activités et de la situation financière de l'organisation. Ils sont aussi tenus informés des éléments nécessaires à la compréhension de leur responsabilité et au respect de l'éthique dans le cadre de leur mission. (Code d'éthique & Code de conduite du personnel de CI).

Les principes et les procédures, relatifs à la communication interne et externe de Caritas Danemark, sont traités dans son manuel d'organisation et considérés comme des informations de diffusion restreinte telles que définies dans la section 5 ci-dessous.

2. Définition et obligations légales

Aux fins de la présente politique, on entend par « information » tout contenu papier, électronique ou issu d'un autre média se rapportant à une question relative à Caritas Danemark.

Caritas Danemark est enregistrée en tant qu'association conformément au droit civil du Danemark et est donc régie par le droit danois en matière de diffusion d'informations au public. Sa politique de diffusion des informations est soumise à la protection des données et à la législation sur le respect de la vie privée en

vigueur au Danemark. En conséquence, Caritas Danemark ne diffusera pas de données, d'informations ou de photographies relatives à des individus lorsque cela est interdit par la loi applicable, ou considéré comme des informations à diffusion limitée telles que définies dans la section 5 ci-dessous.

3. Information du public

Caritas Danemark vise continuellement à garantir un niveau de qualité en matière d'information et de documentation destinées au public et publie la plupart des données pertinentes sur sa mission sur son site Internet — www.caritas.dk — incluant les informations suivantes :

3.1 À propos de Caritas Danemark

Le site Internet fournit une vision d'ensemble de Caritas Danemark, de son statut et de son objet, de son mode de fonctionnement et des lieux où elle opère. Les informations et les documents suivants sont disponibles sur le site :

- Les statuts de Caritas Danemark et les règlements qui régissent sa mission
- Les valeurs, la vision et la mission de Caritas Danemark
- La présentation des programmes pays de Caritas Danemark et de ses partenaires internationaux qui interviennent dans le cadre de sa mission humanitaire, de développement et de plaidoyer.
- Le lien de la publication de tous les projets internationaux de Caritas Danemark sur le site de l'Initiative pour la transparence de l'aide internationale (IITA).
- Le rapport annuel incluant un rapport financier d'exploitation sur les opérations du secrétariat

3.2 Gouvernance et direction

Caritas Danemark publie le nom des membres du Conseil et des représentants de la paroisse. Leurs coordonnées personnelles ne seront pas communiquées.

Les noms des membres du personnel du secrétariat sont accessibles au public ainsi que leurs adresses électroniques et leurs lignes directes de téléphone. Les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du Conseil ne sont pas rendus publics pour les raisons indiquées dans la section 5 ci-dessous.

3.3 Politiques organisationnelles, principes et normes

La politique de diffusion des informations présente une corrélation directe avec plusieurs des politiques mentionnées ci-dessous qui se réfèrent à d'autres engagements en matière de responsabilité.

Les politiques et les principes d'organisation de Caritas Danemark sont publiés sur son site Internet et accessibles au public. Ils incluent :

- Le code d'éthique/le code de conduite pour la prévention de l'exploitation sexuelle et de la violation des droits, des fraudes, de la corruption et de l'abus de pouvoir.
- La politique anticorruption
- La politique de traitement des plaintes
- La politique relative au VIH/Sida
- Le document d'orientation du programme Au pair
- La politique de diffusion des informations
- La politique de confidentialité et les règles éthiques de collecte

- Les références aux conventions internationales et aux principes et normes que Caritas Danemark s'est engagée à respecter

Les documents mentionnés ci-dessus sont disponibles en langue danoise et, pour la plupart, en langue anglaise sur www.caritas.dk.

3.4 Caritas Danemark et IITA

Caritas Danemark fait partie de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) qui est une initiative internationale bénévole dont l'objectif est de créer une certaine transparence sur l'utilisation des fonds de développement et de secours.

Les donateurs nationaux et internationaux, les États bénéficiaires et les organisations de société civile dans le monde publient trimestriellement sur une base de données unique leurs budgets, leurs consommations directes et leurs transferts de fonds.

Leurs résultats prévisionnels et réels sont publiés annuellement. Ce système permet de suivre l'utilisation des fonds depuis le donateur jusqu'aux bénéficiaires cibles et de connaître leur affectation et les bénéficiaires associés.

Caritas Danemark est la première organisation danoise de développement et de secours à publier ses projets internationaux à partir de 2017 sur la base de données de l'IITA.

4. Partage des informations avec les communautés

Les partenaires de Caritas Danemark sont responsables de leurs propres structures de gouvernance. Les partenaires doivent aussi, quand ils sont membres de Caritas Internationalis (CI), s'engager à respecter les Principes de partenariat de CI.

Lorsque les Organisations membres de CI délèguent la mise en œuvre d'activités à des organisations partenaires ou des diocèses, elles garantiront par des engagements contractuels que les Normes de gestion de CI (CI MS) sont applicables pour les partenaires chargés de la mise en œuvre. Caritas Danemark est donc dans l'obligation de veiller à ce que ses partenaires locaux et nationaux aient des mécanismes de partage d'information similaires en place à l'échelle du projet et du programme :

- Quand la planification du projet et sa mise en œuvre sont réalisées par d'autres parties ou en collaboration, en premier lieu les organisations diocésaines de Caritas (le cas échéant), l'Organisation membre s'assure que ces projets sont conduits conformément aux normes de gestion actuelles, pas seulement par l'intermédiaire d'un accord écrit, mais aussi en effectuant des vérifications sur les capacités réelles et les travaux de ces organisations partenaires (CI MS, article 1.8.1).

4.1 Transparence et responsabilité

Les CI MS engagent les Organisations membres à veiller à ce que les partenaires et autres parties prenantes aient accès à des informations pertinentes et claires en temps voulu, relatives à l'organisation et ses activités, tel qu'indiqué dans les articles suivants des CI MS :

- L'Organisation membre s'inscrit dans un partenariat authentique qui se caractérise par des retours d'information honnêtes et un planning conjoint, un accompagnement, une transparence et une responsabilité des deux parties ainsi qu'une réelle honnêteté et une sensibilisation aux besoins des autres, des sentiments de solidarité, une expertise, de l'expérience et de la sagesse (CI MS, article 1.6.1)
- Transparence et responsabilité : les Organisations membres disposent d'une méthodologie claire et transparente pour communiquer avec leurs parties prenantes par le biais d'informations pertinentes (si possible accessibles au public) (CI MS, article 4.1).

4.2 Retours d'information et plaintes

En outre, les CI MS promeuvent l'accès aux informations sur les procédures pour les retours d'information ou les plaintes pour les communautés.

- Les Organisations membres disposent d'une politique de traitement des plaintes en tant que mécanisme formel adapté de retour d'information, discuté et convenu avec les principales parties prenantes et communiqué au public (CI MS, article 1.7)
- L'Organisation membre vise à améliorer la politique et les pratiques dans les domaines de la gouvernance et du leadership ainsi que dans ceux de la responsabilité et de la transparence. À cet effet, l'Organisation membre invite les parties prenantes à informer l'organisation de leurs résultats sous la forme d'une procédure officielle et écrite de traitement des plaintes (CI MS, article 1.7.1)

4.3 Implication des parties prenantes

Les CI MS engagent les Organisations membres à impliquer les communautés et les bénéficiaires à tous les niveaux possibles de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et des processus d'évaluation :

- L'Organisation membre implique les bénéficiaires dans le processus d'évaluation de leurs besoins puis dans celui de la planification du projet (CI MS, article 4.4.1)
- L'Organisation membre veille à ce que les bénéficiaires soient activement impliqués dans le processus de mise en œuvre, par exemple, en participant au moins à des comités et, de préférence, au niveau de la prise de décision quand cela est possible (CI MS, article 4.5.1)
- Les procédures d'évaluation et de suivi de l'Organisation membre requièrent l'implication du Conseil d'administration et du personnel de l'organisation, des partenaires locaux et autres parties prenantes (gouvernement, donateurs, autres agences participant à la mise en œuvre, instituts de recherche, etc.) dans le processus d'évaluation et de suivi (CI MS, articles 4.6.4 - 4.6.6)

5. Informations de diffusion restreinte

Toutes les informations ne sont pas destinées au public. Il existe des considérations juridiques, opérationnelles et pratiques nécessaires à la préservation des intérêts de Caritas Danmark ainsi qu'à ceux de ses partenaires. Les informations des catégories suivantes sont considérées comme confidentielles et non accessibles au public.

- Les informations dont la divulgation risquerait de mettre en danger la sûreté ou la sécurité des individus, de violer leurs droits ou de porter atteinte à leur vie privée, p.ex. en période de crise ou de répression
- Les informations dont la divulgation risquerait de mettre en danger l'organisation (le personnel), ou la sécurité des partenaires de Caritas Danmark, ou de compromettre la sécurité ou la bonne conduite de toute opération ou activité quelconque de Caritas Danmark
- Les droits de propriété intellectuelle ou toute autre information transmise à Caritas Danmark avec des conditions de confidentialité
- Les informations protégées par un privilège juridique ou en cours de négociation, y compris les informations disciplinaires ou liées à des investigations ou relatives à l'accès à des rapports d'audit internes
- Les stratégies de plaidoyer, de communication et de collecte de fonds qui pourraient être compromises si elles étaient rendues publiques avant leur mise en place, ou mettre en jeu la compétitivité de Caritas Danmark

Les informations sur les systèmes internes d'administration ou d'exploitation de Caritas Danmark sont disponibles sur demande auprès du secrétariat et sont soumises aux limitations énoncées ci-dessus.

C'est au Conseil qu'incombe la responsabilité ultime de prendre des décisions sur les limites de la diffusion d'informations de Caritas Danmark. Il est chargé d'approuver et de ratifier toutes les décisions liées à cette politique et de superviser la mise en œuvre de ladite politique en collaboration avec le secrétaire général. Le secrétaire général a la responsabilité de la prise de décisions sur des demandes d'information spécifiques du public entre les réunions du conseil.

6. Droits d'auteur et clause de non-responsabilité

Les informations et la documentation publiées sur www.caritas.dk sont soumises aux droits d'auteur de Caritas Danmark.

Caritas Danmark n'assume aucune responsabilité quant au contenu ou aux informations diffusées sur des sites Internet accessibles via des liens ni n'exerce aucun contrôle éditorial ou autre type de contrôle sur ces autres sites.

Aucune déclaration n'est faite et aucune garantie n'est donnée (expresse ou implicite) quant à l'exhaustivité ou l'exactitude des informations mises à disposition par Caritas Danmark. Le demandeur fera preuve de discrétion pour utiliser l'information transmise par Caritas Danmark. L'organisation ne sera pas tenue responsable des pertes directes ou indirectes résultant de l'utilisation des informations.

7. Demandes d'information

Si l'information n'est pas disponible sur le site Internet de Caritas Danemark, www.caritas.dk, le public peut contacter le secrétariat. Les informations inexactes ou incorrectes, diffusées par le biais des documents rendus publics de Caritas Danemark, peuvent aussi être signalées au secrétariat. Les enquêtes des médias doivent être traitées par le secrétaire général.

En outre, les adresses mail et les lignes directes des membres du personnel se trouvent sur www.caritas.dk, en fonction de la nature de l'information demandée. Les demandes d'information peuvent aussi être effectuées par courrier ou téléphone à l'adresse suivante :

Caritas Danemark

Gammel Kongevej 15, 3. Floor
DK-1610 Copenhagen V
Danemark
Téléphone : +4 538 180 000

Dans la mesure du possible, il sera répondu aux demandes dans un délai de 30 jours.